

Pour nous contacter :

ILE DE FRANCE :

2 rue Paul Appel, 95310 Saint Ouen l'Aumône

Tél : 09 75 94 40 52

Fax : 01 34 21 87 63

ecri@nacelles-services.fr

GRAND OUEST :

Z.A. les petites landes,
44470 Thouaré sur Loire

Tél : 02 28 23 10 92

Fax : 02 40 25 35 77

laurentecn@orange.fr

RHONE ALPES :

20 avenue de l'industrie, 69960 Corbas

Tél : 04 72 79 19 57

Fax : 04 72 50 81 40

encorbas@nacelles-services.fr

Article R 4325-55

La conduite des équipements de travail mobiles
automoteurs et des équipements de travail
servant au levage est réservée aux travailleurs
qui ont reçu une formation adéquate.

Autorisation de conduite

Elle est délivrée par le chef d'entreprise sur la
base des trois points suivants :

- Un examen d'aptitude médical du salarié par la
médecine du travail.
- La connaissance des lieux et des instructions à
respecter sur le(s) site(s) d'utilisation.
- Un contrôle des connaissances et savoir faire
de l'opérateur pour la conduite en sécurité de
l'équipement de travail.

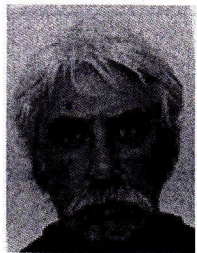


Centre de Formation
Sécurité au Travail
CACES®

www.ecn-formation.com

CACES® R372m Utilisation des Engins de Chantier

Catégorie	Obtenu le	N° du CACES®		Expire le
		Prénom - NOM du testeur partie pratique	Mentions particulières (1.2)	
Cat 9 : Engin de manutention (chariot-élévateur de chantier ou tout terrain)	05/04/2014	96 . 14 . 2014 . C9 . Christophe AVENEL Porte-engin NON Télécommande NON		04/04/2024



Titulaire :

Mr MAX

Jean-Jacques

Date de naissance :

27/01/1960

Signataire :

Mr LOEVEN Christophe
Responsable ECN

(1) "Porte-engin NON" : le CACES® ne permet pas le chargement / déchargement sur porte engin (cf. question 83 du FAQ).

(2) "Télécommande OUI" : le CACES® permet la conduite d'engins télécommandés de la catégorie correspondante (cf. question 23 du FAQ)

